



## École élémentaire Jeanne Chanson

15 rue de Fretay  
91140 VILLEJUST  
Tél : 01 69 31 55 22

Courriel : [0910398n@ac-versailles.fr](mailto:0910398n@ac-versailles.fr)

Année scolaire 2025-2026

| Sont présents :                                                                                  |                                                                                                                                                                                                      | Sont excusées :                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Représentants mairie :</u></b><br>M. TRICKOVSKI, maire<br>Mme ADAM, conseillère municipale | <b><u>Représentants parents d'élèves :</u></b><br><br>Mme MORENO<br>Mme VALENTE<br>Mme BOURGEOIS<br>Mme BENSOUSSAN<br>Mme CORDIER<br>Mme CLÉRO<br>Mme CAZAL<br>Mme DE SOUSA<br>Mme ROYER<br>Mme PINA | <b><u>Éducation nationale</u></b><br>Mme ZELMATI, IEN<br><br><b><u>Enseignants :</u></b><br>M. PLÉAU (CP)<br><br><b><u>Représentants parents d'élèves :</u></b><br>Mme BERCOVITZ<br>Mme DA ROCHA<br>Mme COULLARE<br>Mme POTHION<br>Mme COCHONET |

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU 04/11/2025

**Ouverture du Conseil d'école à** : 18h30.

Madame Gouron souhaite la bienvenue à tous pour ce premier conseil d'école qui est réuni ce soir.

Le conseil d'école se réunira trois fois au cours de cette année scolaire pour cette réunion institutionnelle.

Vous avez tous été destinataires de l'ordre du jour.

Madame Gouron assurera la présidence de ce conseil d'école et M. Langlet fera fonction de secrétaire de séance pour l'Éducation Nationale.

Madame Gouron demande parmi les RPE lequel d'entre eux souhaite assurer la prise de notes.

Les notes prises lors de ce conseil d'école devront être remises en fin de séance afin d'établir le procès-verbal.

Ce dernier sera signé par les 2 secrétaires et la directrice avant diffusion aux familles. Il sera affiché à l'extérieur de l'école et mis en ligne sur le site de l'école. Un mot sera distribué aux familles les en avertissant.

Madame Moreno sera secrétaire de séance pour les RPE.

Tour de table afin d'identifier chaque membre présent.

Madame Gouron propose une infographie du rôle des parents d'élèves siégeant au Conseil d'école.

### **Ordre du jour :**

- Bilan de la rentrée scolaire (résultats des élections, structure, effectifs, prévisions)
- Équipe pédagogique et AESH
- Vote du règlement intérieur
- Les dispositifs d'aides aux enfants (RASED, UPE2A, Psychologue scolaire, Médecin scolaire...)
- Évaluations nationales
- Le Projet d'école 2025-2026 et Évaluation d'école
- Projet musique avec Madame Olivier
- Nouveau programme EVAR
- Programme pHaRe
- Educonnect
- Exercices de sécurité
- Actions, sorties et dates à retenir
- Coopérative scolaire
- Point sur les travaux effectués 2025
- Questions posées – relevant du conseil d'école- par les représentants des parents d'élèves

## 1. BILAN DE LA RENTRÉE :

### ➤ **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Sur un effectif de 329 parents, 120 ont participé à l'élection.

8 représentants titulaires ont été élus

- Mme MORENO
- Mme VALENTE
- Mme BOURGEOIS
- Mme BEN SOUSSAN
- Mme CORDIER
- Mme CLÉRO
- Mme CAZAL
- Mme BERCOVITZ

7 représentants suppléants ont été élus

- Mme DE SOUSA
- Mme ROYER
- Mme DA ROCHA
- Mme COULLARE
- Mme POTHION
- Mme PINA
- Mme COCHONET

Pour joindre les parents, vous pouvez utiliser l'adresse mail suivante : **rpejc.cape91@gmail.com**

| <b>PARTICIPATION</b>  | <b>2023-2024</b> | <b>2024 - 2025</b> | <b>2025-2026</b> |
|-----------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Électeurs inscrits    | 292              | 285                | 329              |
| Votants               | 120              | 123                | 155              |
| Votes blancs ou nuls  | 23               | 10                 | 35               |
| Suffrages exprimés    | 97               | 113                | 120              |
| Taux de participation | 41.10%           | 43.16%             | 47.11%           |

Il est rappelé que tous bulletins **ayant un signe distinctif (croix, rature, rayure, dessin et autres) sont considérés comme nuls.**

Au 3<sup>ème</sup> conseil d'école, après enquête auprès des parents, il y aura un vote des membres du conseil pour que les élections des représentants de parents soient effectuées exclusivement par voie électronique si le dispositif est mis en place.

### ➤ **Structure et effectifs**

À ce jour, nous comptabilisons 201 élèves : 41 CP, 37 CE1, 43 CE2, 40 CM1, 40 CM2.

La répartition des élèves est la suivante :

Classe de Mme GOURON / M. PLÉAU - CP avec 25 élèves.

Classe de Mme DUARTE - CP/CE1 avec 16 de CP et 6 de CE1 soit 22 élèves.

Classe de Mme MANOURY avec 25 élèves de CE1.

Classe de Mme LECOQ – CE1/CE2 avec 6 de CE1 et 17 de CE2 soit 23 élèves.

Classe de Mme AUBIN – CE2 avec 26 élèves de CE2.

Classe de Mme MARTINS – CM1 avec 27 élèves de CM1.

Classe de Mme LAMPERT – CM1/CM2 avec 13 de CM1 et 12 de CM2 soit 25 élèves

Classe de M. LANGLET – CM2 avec 28 élèves de CM2.

### ➤ **Perspective pour l'année à venir**

Pour la rentrée 2026/2027, les prévisions basées sur le nombre d'enfants montant de grande section donnent 33 entrées en CP, 40 sorties avec les élèves de CM2 entrant au collège, soit un total de 194 élèves. Mais il risque d'y avoir encore des arrivées avec la livraison des nouveaux logements.

Madame GOURON informe le conseil d'école que les prévisions ont été remontées à l'Inspection lundi 3 novembre.

## **2. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET AESH :**

Il y a 9 enseignants + 3 AESH (Mmes BOUCHET, ARTH et AL YOUSSEF).

Cependant les élèves ayant des notifications MDPH ne voient pas l'ensemble de leurs heures notifiées couvertes.

M. PLÉAU assure la décharge de direction. Mme GOURON bénéficiera également de quelques vendredis de décharge qui seront également assurés par une enseignante titulaire.

## **3. LE RÈGLEMENT INTERIEUR :**

Le règlement intérieur proposé pour l'année scolaire 2025/2026 doit être validé par le conseil d'école de ce soir.

Un paragraphe interdisant les objets connectés à l'école avait été ajouté : « Il est également rappelé que les élèves ne sont pas autorisés à venir à l'école en possession d'objet connecté. Dans le cas contraire, il serait immédiatement confisqué et remis directement à la famille. » Celui-ci a été légèrement modifié.

« **Les dispositifs de géolocalisation** (tels que les montres connectées, traceurs GPS, AirTags, balises Bluetooth, etc.) **sont maintenant également strictement interdits au sein de l'établissement.** »

Après lecture, il est à nouveau voté à l'unanimité en conseil d'école du 4 novembre 2025.

*Rappel sur les horaires d'ouverture de l'école :*

Entrée du matin : de **8h30** à 8h40

Entrée de l'après-midi : de **13h40** à 13h50

Sortie du matin : à **12h00**

Sortie de l'après-midi : à **16h30**

**Petits rappels :**

- N'oubliez pas de lire, compléter et signer le cahier de liaison régulièrement.
- Justifier l'absence de votre enfant auprès de l'école par un mot écrit dans le cahier de liaison, le téléphone ne suffit pas. Au-delà de 4 demi-journées perlées sur un mois, la directrice est tenue de remonter l'information d'absentéisme à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

## **4. DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENFANTS ET À LEUR FAMILLE :**

### **1/ LE RASED :**

Il est composé de :

- Une psychologue scolaire : Mme MURAT
- Une enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique : Mme MAQUET-JONCHERAY
- Une enseignante chargée de l'aide à dominante relationnelle : Mme LE-HUEROU

Des concertations entre les enseignants et la psychologue de l'Éducation Nationale ont lieu en cours d'année, afin de faire le point sur les besoins.

Lorsque la psychologue scolaire intervient, elle vient en classe et observe l'enfant en situation. Il n'y a cependant aucun suivi psychologique mais uniquement une orientation vers un intervenant extérieur.

### **2/ L'UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants**

L'UPE2A accueille des élèves nouvellement arrivés en France qui ne maîtrisent pas encore suffisamment le français langue de scolarisation.

Le but est de leur permettre de :

- apprendre le français (oral et écrit) ;
- s'adapter au système scolaire français ;

Elle est composée de trois enseignantes spécialisées. L'une d'elles intervient les lundis et jeudis matin afin d'aider ces élèves.

### **3/ MEDECINE SCOLAIRE :**

Il est composé :

- D'un médecin scolaire : Dr DAVID
- D'une infirmière scolaire : Mme KIC
- D'une secrétaire médicale : Mme PRADEL

Elles prennent en charge les enfants de la GS au Lycée. Les enfants de CE2 ont une visite médicale au cours de l'année, dans les locaux de l'école.

La Médecine scolaire accompagne également la scolarisation des enfants en situation de handicap et participe à l'élaboration des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) au CP ou de reconduction pour les enfants ayant un problème de santé nécessitant la prise d'un médicament sur le temps scolaire. Elle peut être contactée par l'intermédiaire de la directrice dans ce cadre. Elle participe également à l'élaboration des PAI pour les élèves de GS et des PAP pour certains élèves de l'école élémentaire. Ces deux dispositifs peuvent être contactés par les familles et par l'école. Toutes les coordonnées de ces structures sont à demander aux enseignant(e)s.

#### 4/ LES APC :

Les élèves sont suivis par groupe de 3 à 6 par un enseignant de l'école et uniquement avec autorisation parentale. Certains élèves peuvent être pris à plusieurs périodes selon leurs difficultés. Les APC concernent les élèves rencontrant des difficultés ponctuelles. Elles ont lieu les lundis et mardis midi de 13h00 à 13h30. Normalement, chaque enseignant assure les APC dans sa classe. En début d'année, les enseignants se sont tous mobilisés afin d'apporter de l'aide aux CP et aux CE1 ce qui a permis de travailler avec des très petits groupes de 3/4 élèves maximum jusqu'aux vacances d'automne.

#### 5/ LE PACTE :

C'est un dispositif mis en place depuis la rentrée scolaire 2023/2024. Il a pour mission d'aider les enfants en grande difficulté scolaire. L'école dispose de 3 modules d'aide pour l'année scolaire. Ce sont des modules de 24h. Les enfants sont pris en charge par des enseignants. Dans l'école, des élèves de CP, CM1 et CM2 en bénéficient. Mme GOURON et M. LANGLET assurent 2 sessions d'une heure par semaine les lundis et mardis pendant 12 semaines. La première séance a eu lieu hier. Dans ce cadre, Mme MANOURY assure également des stages de réussite du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au cours de la première semaine des vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël.

### **5. LES ÉVALUATIONS NATIONALES :**

Dans le cadre du suivi des apprentissages des élèves, des évaluations nationales sont organisées par le ministère de l'Éducation nationale. Elles ont eu lieu 8 au 19 septembre 2025 et concernaient tous les élèves de l'école. Pour les CP, un point étape aura lieu du 12 au 23 janvier 2026.

#### **Objectif des évaluations :**

Ces évaluations ne sont **pas notées**.

Elles permettent :

- de mieux connaître les acquis de chaque élève,
- d'aider les enseignants à adapter leurs pratiques et leur accompagnement,
- de donner aux parents une information claire sur les compétences de leur enfant en français et en mathématiques.

#### **Déroulement :**

Les épreuves se dérouleront à l'école, dans la classe, sous la responsabilité de l'enseignant. Elles comprennent :

- des exercices de lecture, compréhension, vocabulaire et écriture.
- des exercices de calcul, résolution de problèmes et géométrie.

#### **Résultats**

Les résultats individuels sont communiqués à chaque famille.

Ils servent à identifier les points forts et les points à renforcer chez les élèves.

### **6. PROJET D'ÉCOLE : ACTIONS MISES EN PLACE POUR L'ANNÉE 2025/2026**

Le projet d'école est un outil de mise en cohérence du travail des enseignants au service de la réussite de tous les élèves.

Le projet d'école est en cours de rédaction, il sera transmis à l'Inspection départementale.

L'équipe enseignante s'appuie sur les résultats aux évaluations nationales ainsi que sur l'évaluation d'école dont le rapport définitif a été transmis à l'équipe enseignante en mai 2025.

Il comporte quatre pôles :

- « Ambition pour tous et excellence »
- « Bien être pour tous : élèves, enseignants, parents et tous les acteurs de l'école »
- « Culture et citoyenneté responsable » :
- « Equité et inclusion pour tous et pour chacun »

## **7. PROJET MUSIQUE**

Cette année, un projet en partenariat avec Madame Olivier (harpiste en résidence à Villejust) et la mairie remplacera notre projet de partenariat avec un intervenant extérieur.

C'est un projet commun avec l'école maternelle.

L'idée est de créer un récit inspiré du *Petit Prince*, dans lequel un voyage interplanétaire sert à explorer, comprendre et apprivoiser ses émotions. » Une soixantaine d'heures sera consacrée à ce projet.

La restitution aura lieu sous la forme de trois représentations à l'espace des Coudrayes le jeudi 28 mai à partir de 18h00. Ce projet a pour volonté d'amener une pratique artistique par l'observation et la pratique.

## **8. PROGRAMME EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle)**

Depuis la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001, l'éducation à la sexualité est une éducation obligatoire. L'article L. 312-16 du code de l'éducation précise ainsi qu'elle doit être dispensée dans les écoles à raison d'au moins trois séances annuelles par groupe d'âge homogène. Cette disposition s'applique à l'ensemble du territoire, tant dans les établissements publics que dans les établissements privés sous contrat. L'éducation à la vie affective vise principalement le développement de comportements responsables et respectueux de soi et des autres. En cela, elle s'inscrit pleinement dans les missions de l'École qui joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents, en tant que futurs citoyens.

Les contenus de cette éducation sont désormais encadrés par un programme national construit en deux étapes différenciées et complémentaires : l'accent est mis sur une éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et l'école élémentaire. Un flyer est à disposition des familles sur « Toute mon année ».

L'intervention de l'infirmière scolaire pour les CM2 est envisagée avec des groupes composés uniquement de filles et de garçons (pour faciliter les échanges) afin de mener un travail plus approfondi.

## **9. PROGRAMME pHaRe**

Le dispositif Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
2. Former une communauté protectrice autour des élèves ;
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
4. Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Chaque élève témoin ou victime de harcèlement trouvera **dans son école ou un adulte de confiance à son écoute et en capacité de l'aider**. Le programme Phare doit permettre de détecter les situations d'intimidation et de harcèlement le plus précocement possible et de les résoudre au sein même de l'école ou de l'établissement.

**Un protocole national de traitement des situations**, actualisé à la rentrée 2023 pour tenir compte des nouvelles mesures, est mis à la disposition des équipes sur la plateforme Phare. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution.

**Pour l'année scolaire 2024-2025 l'école avait été labellisée niveau 1.**

Dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement (jeudi 6 novembre), tous les enfants sont invités à porter du violet ou du bleu marine. Une photo de tous les élèves sera prise. Tous les élèves porteront un bracelet violet.

Les élèves du CE2 au CM2 seront invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement.

Pour les CP et les CE1, des actions de sensibilisation seront menées.

Une réunion d'information à destination des familles va également être organisée prochainement à l'école.

Des flyers de sensibilisation sont également disponibles sur « Toute mon année ».

En cas de signalement, une cellule composée de la psychologue scolaire et d'un référent harcèlement intervient dans l'école en menant des entretiens et s'assure du suivi jusqu'à sa résolution.

L'intervention de l'association « Marion la main tendue », en classe, dans l'année scolaire est un projet à l'étude.

## **10. DATES DES EXERCICES DE SÉCURITÉ**

Le premier exercice a eu lieu jeudi 18 septembre : exercice d'évacuation incendie.

Cet exercice doit être reprogrammé au cours du mois qui suit la rentrée.

Le jeudi 25 septembre était programmé un exercice PPMS (plan particulier de mise en sûreté) « attentat-intrusion ».

Le plan Vigipirate est au niveau Urgence Attentat depuis plusieurs mois.

Toute personne extérieure au personnel de l'école ou n'ayant pas reçu une autorisation spéciale n'est pas autorisée à y entrer.

Pour ces deux exercices, enfants et adultes connaissaient la date et le fonctionnement. Il en sera autrement pour les prochains exercices. Tout s'est très bien déroulé, ces deux exercices ont été concluants.

La mairie va mettre à disposition des enseignants des balises « My Keeper » afin de renforcer la sécurité des élèves. Afin de faire face aux menaces humaines et risques naturels, My Keeper propose un dispositif d'alerte rapide et efficace de protection.

## **11. SORTIES ET DATES À RETENIR :**

- **Le 7 octobre**

Tous les élèves de l'école ont participé à l'action « Essonne Verte, Essonne Propre »

- **Le 9 octobre**

Les classes de CM1 et CM1/CM2 ont bénéficié d'une intervention sur la préhistoire avec une partie pratique et un atelier de lancer de sagaie.

- **Les 9 et 10 octobre**

Les classes de CM2, CP/CE1 et CE1 sont allées dans la forêt de Saulx-les-Chartreux pour étudier l'automne.

- **Le 17 octobre**

L'ensemble de l'école a participé au cross qui s'est déroulé cette année au Bois Courtin.

- **Le 4 novembre**

Les classes de cycle 2 ont assisté à la représentation du Livre de la Jungle présentée par la compagnie « Métamorphose ».

La classe de CP est allée étudier l'automne dans la forêt de Saulx les Chartreux.

- **LE 11 novembre**

Le 11 novembre à 11h15, les élèves de CE2, CM1, CM2 accompagnés par Mme THIAULT chanteront la Marseillaise lors de la cérémonie au Monument aux morts.

- **PHOTOGRAPHE**

Suite aux différents échanges de l'année dernière, les photos auront lieu au printemps 2026.

- **BIBLIOTHEQUE**

Durant toute l'année, les élèves se rendront à la bibliothèque à chaque période afin d'emprunter des livres qui tourneront dans les classes ou de recevoir une initiation à la recherche documentaire.

Madame Kyndt se propose d'animer un atelier lors de notre passage à la bibliothèque avec une courte lecture, une sélection d'ouvrages en lien avec les thèmes travaillés en classe puis l'emprunt de livres.

L'équipe enseignante a répondu favorablement à cette proposition afin de faire « vivre » davantage ce passage à la bibliothèque.

### • **PRIX DES PETITS LOUPS ET INCORRUPTIBLES**

L'école et la bibliothèque municipale feront découvrir aux élèves une sélection récente de livres afin qu'ils choisissent celui qu'ils ont préféré. Ces deux actions s'inscrivent dans le projet d'école.

Les livres du « Prix des petits loups » sont consultables à la bibliothèque, tandis que ceux du prix des incorruptibles sont à disposition des enfants dans la bibliothèque de classe.

### • **NATATION SCOLAIRE :**

Cette année encore, nous avons la chance de pouvoir nous rendre à la piscine. Nous avons 4 créneaux sur l'année en 2 périodes distinctes de septembre à décembre et de mars à juin. Toutes les classes se rendent donc à la piscine cette année.

## **12. COOPÉRATIVE SCOLAIRE :**

La coopérative scolaire est consultable par les représentants de parents d'élèves et est alimentée principalement par :

- Les dons des parents
- Le produit de la vente des photographies
- Les actions au cours des événements particuliers

Mme MANOURY est la mandataire de la coopérative.

Cet argent permet de financer les projets, les sorties et le matériel pédagogique acheté (projet d'école et projet de classe) pour l'année (puzzles, livres pour le projet, jeux pour les classes et jeux pour la fête de Noël, interventions diverses...).

Sans participation des familles, des projets ne peuvent pas voir le jour.

### **Nous avons financé l'année passée :**

- Soirées à l'école (goûter littéraire / jeux de société)
- Prix littéraire des incorruptibles
- Carnaval (confettis)
- Abonnements magazines (J'aime lire, Image Doc...)
- Achat de livres pour alimenter les bibliothèques de classe
- Malle sportive
- Raquettes de ping-pong dans les classes

Reste de l'année dernière : 1 662.53 euros.

Cotisation et assurance auprès de l'OCCE : 351.90 + 51.75= 403.65 euros.

Solde : 1 258.88 euros.

Un appel au don sera fait prochainement auprès des familles pour financer les nouveaux projets de cette année. Nous comptons sur votre générosité.

## **13. EDUCONNECT**

La mise en place d'EDUCONNECT dans les écoles est une étape importante de la transition numérique de l'Éducation nationale en France.

EDUCONNECT est un compte unique et personnel permettant aux parents :

- d'accéder aux services numériques scolaires
- de suivre la scolarité et la vie scolaire (LSU, absences non justifiées etc...)
- d'effectuer les démarches administratives (inscription au collège, téléservices, etc...).

Chaque famille a été destinataire d'une information et d'un flyer par le biais du cahier de liaison expliquant comment se connecter. Ces derniers restent disponibles sur « Toute mon année ».

Un mail a également été envoyé à chaque représentant légal indiquant leur identifiant et un mot de passe de première connexion.

Le **Livret Scolaire Unique (LSU)**, qui présente les bilans des acquis et les appréciations de votre enfant, sera désormais **transmis par le portail EduConnect**.

#### **14. POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS ET DEMANDES DE TRAVAUX POUR 2024/2025 :**

##### Travaux réalisés à ce jour :

- Ouverture de la 8<sup>ème</sup> classe avec commande de tables et de chaises
- Commande de nouvelles protections pour les structures aluminium de la cour
- Mise en place de nouvelles bâches pour les structures de la cour de récréation
- Évacuation du mobilier cassé
- Banc autour du tilleul
- Une classe mobile composée de 16 ordinateurs portables et d'un routeur dédié en remplacement des ordinateurs fixes de l'ancienne classe informatique.

#### **15. QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES RELEVANT DU CONSEIL D'ÉCOLE**

- Où en est la réflexion sur la mise en place de la boîte à papillon ?

M. le Maire émet un avis positif après un retour de la mairie qu'il a interrogée sur ce dispositif. Dans le cadre de ce partenariat, la structure contractante devra désigner en son sein :

- **Une Personne Référente** : cette personne devra être disponible et facilement joignable, pour assurer le lien entre l'association et la structure dans le cadre de la mise en place de la convention, mais également pour assurer le suivi des consignes du PACP (Pôle d'Analyse des Courriers Papillons) et notamment dans la transmission des informations administratives relatives aux situations urgentes qui devront faire l'objet d'un signalement aux autorités compétentes. Cependant, M. le Maire veut s'assurer que l'association puisse gérer le suivi sans projection extrapolée.
- **Une Personne Ressource** : Cette personne sera formée par le Pôle Formation de l'Association pour assurer la sensibilisation des enfants en présentiel dans la structure, où le dispositif sera installé.
- **Une Personne en charge de la relève des Courriers Papillons déposés dans la Boîte aux lettres** : M. le Maire sollicitera la police municipale pour cette tâche.

L'idéal serait de mettre en place la boîte rapidement, mais après rencontre avec la mairie qui avait été interrogée.

L'adhésion est de 250 euros par an. Une convention doit être signée avec la mairie. La relève des courriers est également assurée par une personne de la mairie assermentée.

- Suite à la proposition du projet de prévention contre les accidents de la vie faite au dernier conseil de l'an passé, avez-vous pu vous positionner sur le sujet ou en faire l'inscription auprès de la MAE ?  
Une demande de documentation a été faite et transmise à chaque enseignant.  
Il n'est pas encore possible de s'inscrire pour 2026. Il faut attendre décembre 2025. Ce dispositif est gratuit. L'équipe ne s'est pas encore positionnée.
- Suite à la proposition du permis internet pour la classe de CM2, cela vous intéresse-t-il ?  
Les classes de CM2 et de CM1-CM2 sont intéressés pour prendre part à ce dispositif gratuit.  
Il s'agit d'un programme national pour les élèves de CM1, CM2 et de leurs parents afin d'apprendre les règles d'utilisation d'internet avant l'entrée au collège.  
Un partenariat avec l'équipe enseignante, police/gendarmerie et association AXA doit être conclu.  
Une remise solennelle du permis internet est remis en fin de formation.  
Les thèmes abordés sont : protection des infos personnelles, choix de l'identité en ligne, danger des inconnus, cyberharcèlement et violence en ligne, importance de demander l'aide d'un adulte.  
Il existe d'autres offres pour ce dispositif, notamment avec la Gendarmerie Nationale.

- En quoi consiste le projet d'agrandissement/de modification des 2 écoles ? (en lien avec le déroulement de la cantine avec les 2 écoles)  
Il n'y a pas d'agrandissement prévu directement. Ce qui peut être envisagé en cas d'ouverture d'une autre classe est l'installation d'un petit bâtiment supplémentaire côté élémentaire. Au niveau de la cantine, l'organisation a été adaptée en raison de l'augmentation du nombre d'enfants y déjeunant.  
Il n'y a pas d'urgence pour l'instant. Chaque groupe peut ouvrir une classe sans gros travaux.
- Quels sont les projets cette année contre le harcèlement ?  
Réponse apportée dans le paragraphe « Harcèlement ».
- Serait-il possible d'organiser un verre de l'amitié, avec l'ensemble des parents et élèves, à l'issue de la chorale de fin d'année ?  
Il n'y aura pas de chorale de fin d'année en raison du nouveau projet cette année. L'idée d'une rencontre pour créer du lien est à l'étude.

#### **16. PROPOSITIONS DE DATES POUR LES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE :**

- mardi 10 mars 2026 à 18h30
- mardi 16 juin 2026 à 18h30

Fin de séance : 20h30. Madame Gouron remercie les RPE et les enseignants pour leur attention et leur présence.

La directrice, Mme Gouron

Le secrétaire pour l'EN, M. Langlet

Le secrétaire pour les RPE, Mme. Moreno